



communiqué

Date **Le 29 décembre 1993**

N° 235

Pour publication

LE MINISTRE OUELLET SIGNE UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLOCATION AVEC L'AUSTRALIE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le haut-commissaire de l'Australie au Canada, Son Excellence M. Francis Conynghame Murray, ont signé aujourd'hui un protocole d'entente de colocation. L'entente, qui prévoit le partage des locaux dans les missions à l'étranger, permettra aux deux gouvernements de réduire les coûts de la représentation diplomatique.

«L'entente de colocation est l'aboutissement de longues années de coopération entre le Canada et l'Australie, qui ont notamment échangé des services consulaires et de communication dans des situations d'urgence. C'est un excellent exemple de collaboration entre gouvernements pour réduire les coûts de la représentation diplomatique», a déclaré M. Ouellet.

À la suite du changement des priorités régionales et de la réduction du personnel des missions, les chancelleries du Canada et de l'Australie se retrouvent avec un surplus d'espace. Aux termes du nouvel accord, le Canada a affecté un agent à la chancellerie de l'Australie à Phnom Penh et l'Australie utilisera l'espace excédentaire du haut-commissariat du Canada à Bridgetown, à la Barbade. Au début de 1994, le haut-commissariat de l'Australie installera deux agents et des employés de soutien recrutés sur place à la chancellerie du Canada à Bridgetown.

Les deux pays cherchent à conclure des accords de colocation similaires dans d'autres pays. Plusieurs pays européens ont commencé à partager les locaux de leurs missions à l'étranger, mais c'est la première fois que le Canada ou l'Australie conclut ce type d'entente.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874